

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Objet : Droit de Prémption

L'an deux mil quatorze, le 29 mars, le Conseil municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

N° : 14/14

Convocation le : 24 mars 2014

Certifié rendu exécutoire

Transmission : 31 mars 2014

Publication : 31 mars 2014

Présents : Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Marie-Pierre BARTOLI, Olivier BURESI, Martine CHIARELLI, Antoine GIORGI, Jérôme LEONETTI, Coralie MANCINI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI.

Absente : Ilana PERETTI (à partir de la délibération 14/6)

Pouvoir : Ilana PERETTI a donné pouvoir à Martine CHIARELLI

Secrétaire de séance : Coralie MANCINI

Vu l'Article L 211-1 du code de l'Urbanisme ;
Vu la loi du 23 décembre 1986 ;
Vu le P.O.S. de la commune approuvé le 11 août 1986 ;

Le Maire expose qu'il paraît souhaitable que la municipalité soit, d'une part, au courant de toutes les transactions effectuées sur le territoire communal et, d'autre part, puisse éventuellement acquérir des biens susceptibles d'améliorer le projet de développement.

Pour ces raisons le Conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents :

- d'instaurer le Droit de Prémption Urbain (DPU) sur les zones classées en UV et NA dans le plan d'occupation des sols et le futur plan local d'urbanisme de la commune.

Fait et délibéré en mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.



M.P. BARTOLI
Le Maire Adjoint

